

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 27765

présenté par  
M. Lecoq

-----

### ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 15.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement entendent sauvegarder le régime de retraite des employés du Port autonome de Strasbourg.